

*Direction des affaires  
économiques et internationales*

**Circulaire n° 99-41 du 18 juin 1999 relative à divers indices et index : ingénierie, peinture routière, produits de marquage routier, végétaux et graines, bâtiment**

NOR : *EQUE9910125C*

*Références :*

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant ;

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 de 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999

*Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service de l'administration centrale ; Messieurs les ingénieurs généraux des ponts et chaussées et inspecteurs généraux chargés d'une circonscription territoriale ; Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement ; délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement ; centres d'études techniques de l'équipement d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Lille, Lyon, Metz, Nantes, Rouen ; centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Rouen, Toulouse et Tours ; services spécialisés de navigation à Lille, à Lyon, à Nancy, à Strasbourg, à Toulouse et de la Seine à Paris ; services de navigation ; service maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon ; services spéciaux des bases aériennes des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et d'Ile-de-France) ; Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement ; services départementaux de l'architecture ; services maritimes des ports de Boulogne et de Calais, du Nord [Dunkerque], de la Seine-Maritime [Le Havre et Rouen], de la Loire-Atlantique [Nantes], de la Gironde [Bordeaux] et des Bouches-du-Rhône [Marseille]) ; Messieurs les directeurs des ports autonomes de Dunkerque, du Havre, de Rouen, de Nantes - Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Strasbourg, de Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'école nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'école nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'école nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le directeur du service technique de l'urbanisme ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le chef du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le chef du service d'études des transports urbains ; Monsieur le chef du centre d'études techniques des tunnels ; Monsieur le chef du service de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef du centre national des ponts de secours ; Monsieur le chef du service technique des remontées mécaniques ; Monsieur le chef du service technique des bases aériennes ; Monsieur le chef du service technique des phares et balises ; Monsieur le chef du service central technique des ports maritimes et des voies navigables ; Messieurs les chefs de service de l'aviation civile à Nouméa et Papeete.*

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiment nationaux BT du mois de mars 1999.

*Le directeur des affaires  
économiques  
et internationales,  
J.-Y. Perrot*

## LES INDEX DU BATIMENT

### EVOLUTION DE L'INDEX BT01:

Evolution mensuelle:  
mars 1999 552,9  
février 1999 551,7

Evolution annuelle:  
mars 1999 552,9  
mars 1998 553,7

Variation **+0,22%**

Variation **-0,14%**

## EVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISE:

Evolution mensuelle:

mars 1999 316,2

février 1999 315,7

Evolution annuelle:

mars 1999 316,2

mars 1998 309,1

Variation **+0,16%**

Variation **+2,30%**

wpe7.jpg (42771 octets)

### **INDEX BÂTIMENT (1)**

Valeur des index bâtiments nationaux  
pour le mois de mars 1999  
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
Tous corps d'état	BT 01	552,9
Terrassements	BT 02	583,3
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
Béton	BT 03	577,7
Briques	BT 04	521,2
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	520,5
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	373,3
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	544,9
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	532,3
Revêtements en : Plastique	BT 10	701,9
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques) (2)	BT 11	615,2
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 12	566,0
Mosaïque en bois collé	BT 13	557,2
Plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	BT 14	549,3
Charpente bois en : Résineux de pays	BT 15	413,1
Résineux d'importation	BT 16	469,2
Chêne	BT 17	438,0

Menuiserie bois et sa quincaillerie : Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	528,5
Extérieure et escaliers : Bois tropicaux	BT 19	555,4
Chêne	BT 20	498,8
Résineux d'importation	BT 21	504,0
Résineux de pays	BT 22	485,2
Parquets en : Résineux d'importation	BT 23	369,8
Résineux de pays	BT 24	491,0
Feuillus	BT 25	520,1
Fermetures de baies en : Plastique (3)	BT 26	481,9
Aluminium	BT 27	450,5
Métal ferreux	BT 28	416,3
Couverture et accessoires : Ardoises de schiste	BT 30	599,9
Tuiles en terre cuite	BT 32	475,0
Tuiles en béton	BT 33	530,0
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	451,8
Bardeaux d'asphalte	BT 35	480,2
Étanchéité : Asphalte	BT 36	638,7
Multicouche	BT 37	666,0
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	642,6
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	640,2
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	483,9
Menuiserie : En acier et serrurerie	BT 42	441,2
En alliage d'aluminium	BT 43	469,0
Vitrerie	BT 44	644,2
Miroiterie	BT 45	599,3
Peinture, tenture	BT 46	631,0
Électricité	BT 47	706,8
Ascenseurs	BT 48	522,3
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	109,8
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	119,0
Menuiseries PVC	BT 51	120,8
Imperméabilité de façades	BT 52	101,4
Étanchéité asphalte-multicouche	BT 53	98,3

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979 : 316,2).

(1) Utilisation des index Bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

## INDEX INGÉNIERIE

Janvier 1998	601,8
Février 1998	603,7
Mars 1998	604,5
Avril 1998	605,9
Mai 1998	606,2
Juin 1998	606,9
Juillet 1998	606,9
Août 1998	605,3
Septembre 1998	605,3
Octobre 1998	606,9
Novembre 1998	605,3
Décembre 1998	605,3
Janvier 1999	605,3
Février 1999	609,5
Mars 1999	610,5

## INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR » (base 100 en janvier 1988)

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation du 5 octobre 1987, *J.O.* du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [T.R.O.], à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988)

Janvier 1998	129,7
Février 1998	129,6
Mars 1998	129,0
Avril 1998	128,9
Mai 1998	128,8
Juin 1998	128,4
Juillet 1998	128,1
Août 1998	128,5
Septembre 1998	128,7
Octobre 1998	128,9
Novembre 1998	128,8
Décembre 1998	128,7
Janvier 1999	129,0
Février 1999	128,8
Mars 1999	129,2

## TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS (Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981) FG (fournitures de graines)

Janvier 1998	121,1
Février 1998	121,1
Mars 1998	121,1
Avril 1998	126
Mai 1998	126
Juin 1998	126

Juillet 1998	134,5
Août 1998	134,5
Septembre 1998	134,5
Octobre 1998	113,4
Novembre 1998	113,4
Décembre 1998	113,4
Janvier 1999	112,3
Février 1999	112,3
Mars 1999	112,3

### FP (fournitures de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 1999	245,1

### FRAIS DIVERS

Janvier 1997	101,6
Février 1997	101,8
Mars 1997	101,0
Avril 1997	101,0
Mai 1997	101,5
Juin 1997	101,5
Juillet 1997	101,9
Août 1997	101,7
Septembre 1997	101,7
Octobre 1997	100,8
Novembre 1997	100,7
décembre 1997	100,8
Janvier 1998	100,9
Février 1998	101,3
Mars 1998	101,3
Avril 1998	101,1
Mai 1998	101,0

Juin 1998	101,2
Juillet 1998	101,2
Août 1998	100,8
Septembre 1998	100,8
Octobre 1998	100,6
Novembre 1998	100,6
Décembre 1998	100,7
Janvier 1999	100,7
Février 1999	100,8
Mars 1999	101,0

### INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

*(Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier))*

**PMR (produits de marquage routier)  
Base 100 : novembre 1998)**

<b>Novembre 1998</b>	<b>100,0</b>
<b>Décembre 1998</b>	<b>100,0</b>
<b>Janvier 1999</b>	<b>100,0</b>
<b>Février 1999</b>	<b>107,7</b>
<b>Mars 1999</b>	<b>100,7</b>